

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :
11 12 2023

Date de convocation :
04 12 2023

Nombre de
délégués :
En Exercice : 12
Présents : 10
Votants : 8
Absents :
Excusés : 4

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DAVID Franck, M DECOTE Yves, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre).

EXCUSES : Mme CALINON Séverine, M FASSETNET Gêrôme, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D 27 23 DEPENSES FETES CEREMONIE RECEPTIONS

La nomenclature comptable M57 rend obligatoire une délibération fixant la liste des dépenses entrant dans les catégories « fêtes et cérémonies » et « réceptions et réunions de travail ».

Dans le cadre de diverses manifestations et évènements liés à la vie de la collectivité seront concernés :

- Toutes les dépenses relevant des fêtes, cérémonies, manifestations diverses, cérémonies officielles, inaugurations ;
- Les dépenses diverses d'alimentation ou autres dépenses liées à l'organisation de réunions ou réceptions officielles.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- **AUTORISE** l'engagement et la liquidation des dépenses liées aux « fêtes et cérémonies » et « réceptions et réunions de travail » dans la limite des crédits inscrits au budget sur les articles concernés
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce type de dépenses.

RENDU EXECUTOIRE

Pour extrait conforme,

A Dole, le 11 DECEMBRE 2023,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

  Etienne CORDIER

Accusé de réception en préfecture
039-200908365-20231211-D2723-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024 1/1